

**n° 13 - D 26.10.2018**

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**6.5 Validation de modalités de la prise en charge du salaire dans le cadre d'une délégation pour création d'entreprise**

**Membres présents :** LEVY Patrick, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

**Membres représentés :** VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick), Sébastien BERNARD (procuration à WENDLING Olivia), GUINET Éric (procuration à KAFAI Mitra), BARBIER Emmanuel (procuration à Isabelle BORRAS).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu la délibération du conseil d'administration N°3 - D 26.09.2017 du 26 septembre 2017 relative aux conditions de mise à disposition de personnels BIATSS ou enseignants-chercheurs auprès d'une entreprise dans le cadre d'une création d'entreprise effectuée en application du code de la recherche Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 octobre 2018,

Considérant que la société Microlight 3D demande la prolongation de la mise à disposition d'un ingénieur de recherche UGA ;

Considérant la proposition de prise en charge de la rémunération suivante :

- bénéficiaire d'une année sans remboursement à effectuer auprès de l'UGA (1er mai 2018 au 30 avril 2019)
- remboursement du salaire courant à partir du 1er mai 2019
- remboursement du salaire 2018-2019 à partir du 1er mai 2020 selon des modalités adaptées aux capacités de remboursement de la société (sur 12 à 24 mois maximum)
- Montant du salaire chargé: 77 606 € / an

*Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer pour avis sur cet échéancier.*

Le résultat du vote est le suivant :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice       | 37 |
| Membres présents          | 16 |
| Membres représentés       | 4  |
| Nombre de votants         | 20 |
| Voix favorables           | 16 |
| Voix défavorable          | 0  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |
| Abstentions               | 4  |

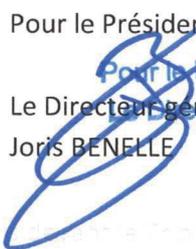
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à la majorité de ses membres présents et représentés émet un avis favorable sur l'échéancier ci-dessus présenté.**

Publié le : 09.11.2018

Transmis au Rectorat le : 09.11.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation

  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE 